



COUNTRY ROAD 61

REGLEMENT INTERIEUR



COUNTRY ROAD 61

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Siège sociale : LD Champvillon
80 Impasse de Champvillon
61190 La Poterie au Perche

REGLEMENT INTERIEUR

PREAMBULE :

Le règlement intérieur a pour objet de préciser les statuts de l'association
« COUNTRY ROAD 61 ». Siégé : LD Champvillon 61190 La Poterie au
Perche, d'enseigner la danse Country et les valeurs associatives.

- Composition du bureau :

- Alexie Martin : Présidente (Non disponible)
- Laurence Mugia : Vice-Présidente (Port. 06.21.75.69.22)
- Brigitte Auberting : Trésorière (Port. 06.87.02.66.08)
- Marie Jo Peto : Chargé de Communication (Port. 06.56.77.45.83)
- Valérie Martin : Secrétaire et Animatrice (Port. 06.16.11.36.89)

- Le présent règlement intérieur est remis à l'ensemble des membres ainsi qu'à chaque nouvel adhérent.



COUNTRY ROAD 61

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1

Cotisations et assurance :

Conformément à l'article des statuts, les membres actifs et conseillers qui adhèrent à l'association devront acquitter une cotisation annuelle. La cotisation annuelle fixée, comprend l'assurance, et l'ensemble des frais administratifs de l'association.

- Pas de cours de l'animatrice pendant les petites vacances : d'hiver (noël et jour de l'an) et d'été (juillet & août)
- Des révisions pour des démos seront proposés pendant ces vacances, suivant la disponibilité des élèves et si démo il y a de prévue.

- Cotisations :

- Tarifs en vigueur selon la fiche d'inscription
- Tarif à la séance : 5 €
- Adhésion en cours d'année : tarif au Prorata /10 mois
- Engagement de l'adhérent au 2ème cours

Le montant de la cotisation pourra être revu annuellement par le bureau.

Le versement de la cotisation est établi soit en espèces en 1 fois, soit par 'x' de chèque, à la convenance de l'adhérent et du bureau.

Des facilités de paiement peuvent être accordées à titre exceptionnel (sous certaines conditions pour les adhérents fidèles.)

Toutes cotisations versées à l'association sont définitivement acquises.

Aucun remboursement ne saura être exigé en cours d'année, y compris pour des raisons telles que : départ volontaire, décès, exclusions, pandémie...etc.

Article 2

Adhésion des nouveaux membres

L'association se réserve le droit de refuser une demande d'adhésion sans avoir à se justifier.

Les personnes souhaitant rejoindre l'association devront :

- remplir une fiche d'inscription
- fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la danse
- Fournir une autorisation des parents pour les mineurs.
- Prendre connaissance du règlement intérieur avant tout engagement.
- S'acquitter de la cotisation pour la saison au 30 septembre de la reprise.



COUNTRY ROAD 61

REGLEMENT INTERIEUR

Article 3

Participation aux démonstrations.

La participation aux démonstrations est basée sur le volontariat, elle est validée par l'animatrice et le bureau. Elle est accessible aux danseurs maîtrisant **parfaitement** l'ensemble des chorégraphies présentées de leur niveau.

Faire des démonstrations implique certaines obligations :

- **assiduité aux cours**
- **entraînement personnel à la maison**
- **répétitions avant démonstrations.**
- **respect de la tenue de l'association**

Article 4

Autorisation aux droits à l'image

L'adhérent ou son représentant légal autorise l'utilisation de son image gratuitement pour la promotion exclusive de l'association, soit au moyen de photos, films vidéo, publiés en interne ou sur internet. Sauf avis contraire de l'adhérent ou son tuteur. Pensez à cocher la case de « oui ou non. »

Article 5

Déroulement des cours

Avant toute chose, il convient d'avoir un respect mutuel entre toutes les personnes participant à l'association.

Les membres de l'association bénéficient de l'apprentissage à la :
« Country Line Danse Niveau I /II/ III & Catalan Country Style Niveau I /II/ III/IV ».

Les cours auront lieu tous :

- Les lundis de 19h à 21h45 cours Catalan tous niveaux de début septembre à fin juin la salle des fêtes de la POTERIE AU PERCHE 61190.
- les mardis de 18h30 à 19h50 cours Country débutant / 20h à 21h Novice country de début septembre à fin juin, à la salle des fêtes Brassens à TOUROUVRE
- les mercredis de 18h30 à 21h30 cours Country tous niveaux de début septembre à fin juin, salle des fêtes de la POTERIE AU PERCHE 61190.



COUNTRY ROAD 61

REGLEMENT INTERIEUR

L'animatrice et le président se réservent le droit durant l'année de changer le niveau du cours de certains adhérents en fonction de leur aptitude.

L'association, est dans l'impossibilité d'encadrer les enfants non-inscrits, compte tenu de sa faible structure, la responsabilité incombe aux parents adhérents.

Durant les cours, l'association ne peut être tenue responsable des accidents ou vols éventuels, qui pourraient survenir.

Chaque adhérent se doit de veiller à la bonne tenue et au respect des locaux mis à la disposition de l'association.

Il est conseillé pour son confort et ses articulations de porter des chaussures du style : Botte ou bottine, basket de danse ou botte **non** ferrée au talon

« Si parquet pour les cours »

Sont interdit pendant le cours : sandale ouverte, tong et talon haut en chaussure ou en botte.

Article 6

Radiation - Exclusion

Le respect de soi commence par le respect des autres.

Il est demandé à chacun d'avoir une attitude correcte et respectueuse envers les rythmes de progression de tous les adhérents. **Une attitude et un état d'esprit non adaptés peuvent être un motif d'exclusion de l'association.**

Un manque d'assiduité peut être un motif de radiation, on ne peut pas prétendre rattraper le niveau sans perturber les autres adhérents (sauf raison médicale).

La qualité de membre se perd par :

La démission, le non-paiement des cotisations, le décès, la radiation suite à un mauvais comportement pendant les cours ou envers les autres adhérents et à l'animatrice.

Article 7

L'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale annuelle se réunira en fin d'exercice de chaque année.

Tous les adhérents à jour de leur cotisation seront conviés 15 jours avant la date fixée.



COUNTRY ROAD 61

REGLEMENT INTERIEUR

Seront débattus ce jour en priorité :

- La présentation des comptes de l'exercice financier par le président ou le trésorier.
- Un bilan sur l'enseignement de l'année. L'augmentation du tarif s'il y a, ainsi que l'orientation de la prochaine saison.

Etablie le 22 février 2013. Naissance du club.

*Rev. Le 08 avril 2015 : ouverture cours catalan le lundi, adhérent moins de 14 ans.

*Rev. Le 06 juin 2016 : reconstitution bureau.

*Rev. Le 20 juin 2016 : augmentation des tarifs.

*Rev. Le 18 Oct. 2016 : ouverture cours Tourouvre.

*Rev. Le 10 Sept. 2018 : ouverture cours Bourth, modif. Lieu salle de cours

*Rev. Le 26 juin 2019 : augmentation des tarifs, heure suppl. sur Bourth

*Rev. Le 01 sept 2021 : suppression des cours sur Bourth, tarif réduit à la rentrée pour la Pandémie de 2 ans.

*Rev. Le 07 sept 2022 : augmentation des tarifs, heure supplémentaire sur Tourouvre + vote nouveau bureau.

*Rev, Le 28 avril 2023 : assemblée Extraordinaire : reconstitution du nouveau bureau, suite décès du président membre fondateur de CR61

*Rev, Le 18 août 2023 : augmentation des tarifs.

*Rev. Le 14 juin 2025 : Démission de 3 membres du bureau,
Création 1 poste chargé de communication

L'esprit « COUNTRY ROAD 61 »

*Est basé sur la convivialité
Le partage, la danse country,
Échanger sa passion et s'entraider.*

*Venez-vous détendre, vous faire des ami(e)s
Et oublier vos soucis !!!*